

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Présence du bar rayé dans le Saguenay **Front commun pour la fin du statu quo**

Saguenay, le 11 juin 2025 – La Ville de Saguenay joint sa voix aux organismes de recherche et de gestion des ressources de poisson, afin de réclamer la fin du statu quo quant à l'enjeu du bar rayé. La présence de cette espèce dans le Saguenay et certains de ses affluents soulèvent des questions auxquelles il est impératif de trouver des réponses. Un permis de pêche scientifique pourrait contribuer à éclaircir plusieurs éléments importants, notamment pour l'avenir des saumons.

« Le gouvernement fédéral doit bouger et nous permettre de trouver des réponses. Le statu quo n'est plus acceptable. La région possède une expertise en gestion des ressources halieutiques qui a d'ailleurs fait ses preuves dans le cas du flétan de l'Atlantique. Nous faisons front commun afin de faire partie de la solution, pour les pêcheurs et les autres espèces, le saumon en tête. Ce pour quoi nous réclamons formellement au fédéral un permis de pêche scientifique », a déclaré Julie Dufour, mairesse de Saguenay.

L'expertise saguenéenne, notamment de l'UQAC, ferait en sorte de mener les études avec sérieux. Les informations recueillies permettraient de prendre de meilleures décisions sur la gestion de cette espèce tout en impliquant la population.

Le bar rayé est observé dans le Saguenay depuis 2017 (il ne l'était pas avant) et les scientifiques ne peuvent toujours pas affirmer s'il se reproduit dans la rivière ou s'il mange des saumoneaux. Ce point précis est d'autant plus important que les populations de saumons de l'Atlantique sont en mauvais état. En 2024, seulement 75 d'entre eux ont remonté la rivière à Mars pour pondre, 72 ont emprunté la rivière Sainte-Marguerite et seulement 18 et 20 ont été observés dans les deux autres rivières à saumon affluentes du Saguenay (Saint-Jean et Petit-Saguenay respectivement). De plus, un banc de bars rayés a été observé dans la rivière à Mars en pleine période de dévalaison (moment où les saumons juvéniles descendent la rivière pour se rendre à l'océan).

« Les données recueillies par ces études sont précieuses, nous en avons eu un bel exemple dans le cas du flétan. C'est littéralement une course contre la montre pour identifier des solutions qui permettront d'éviter une surpopulation du bar rayé. Celle-ci pourrait avoir des impacts négatifs sur les populations de saumons et par le fait même sur tout un écosystème économique », a ajouté Martin Harvey, conseiller municipal.

Le gouvernement fédéral est interpellé puisque deux de ses ministères sont concernés. D'abord, Pêches et Océans Canada gère la question de la pêche, tandis qu'Environnement et Changement climatique Canada est responsable de la *Loi sur les espèces en péril*, laquelle couvre le bar rayé.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)